

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
DU JURA**Le Président certifie que la  
convocation a été affichée le :**10 décembre 2020**

et qu'elle a été faite le

**10 décembre 2020**Que le nombre des membres en  
exercice est de : 48**Présents** : 38**Absents suppléés** : 1**Absents excusés** : 9Exécution des articles L.5212-1 à  
L.5212-34 du Code Général des  
Collectivités Territoriales**Délibération n°  
DCC2020\_12\_183****Objet :**Appel à projets ABC 2020 – Atlas de  
biodiversité communale**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 17 décembre 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 17 décembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des  
fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la  
présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

**Présents** : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Jérôme FASSET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Rouffange** : Mme Aurélie PLANCON **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT.

**Suppléés** : **Gendrey** : M. TSCHAIINE

**Absents excusés** : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : Mme Stéphanie PICOT, M. Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Ougney** : IVANES Cédric **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

**Secrétaire de séance** : M. Emmanuel BARBERET**Procurations de vote** :

**Mandants** : **Dampierre** : Mme Stéphanie PICOT **Dampierre** : M. Anthony FALCONNET **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA

**Mandataires** : **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Dampierre** : M. Alain GOUNAND **Orchamps** : M. Olivier DEMANDRE **La Barre** : M. Philippe GIMBERT

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

**APPEL A PROJETS ABC 2020 – ATLAS DE LA BIODIVERSITE**

ID : 039-243900560-20201217-DCC2020\_12\_183-DE

Un atlas de la Biodiversité Communale est élaboré, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographique des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Ces atlas ont pour objectifs de :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales ;

L'Agence Française de la Biodiversité (AFB) a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour les communes et leurs groupements qui souhaitent réaliser ces Atlas de la Biodiversité Communale. Le SMAMBVO propose de porter et de coordonner ce projet ambitieux sur le secteur de la confluence de l'Ognon et de la Saône en travaillant étroitement avec les EPCI volontaires. Ce secteur représente un secteur d'intérêt sur lequel le syndicat souhaite amplifier sa démarche de connaissance ainsi que la sensibilisation locale aux problématiques et au bon fonctionnement des milieux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Taux	Montant
Office Français pour la Biodiversité	54%	32 590,00 €
Conseil Régional BFC	8%	4 500,00 €
Fond de dotation pour la biodiversité	3%	2 000,00 €
Reste à charge	35%	20 672,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>59 762,00 €</b>

Le reste à charge sera partagé entre les 3 EPCI sur le territoire desquels l'Atlas biodiversité sera mis en œuvre.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTÉ** d'engager la démarche d'élaboration d'un ABC sur le secteur de la confluence de l'Ognon et de la Saône couvrant les communautés de communes du Jura Nord, du Val de Gray et du CAP Val de Saône ;
- **ACCEPTÉ** que le SMAMBVO se positionne en tant que porteur de projet pour le compte des Communautés de Communes, sur la base du plan de financement ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du SMAMBVO à signer tous les documents et actes administratifs afférents pour le compte de la Communauté de Communes Jura Nord.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérôme FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

FICHE PROJET DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE  
SOUMISE À L'APPEL A PROJETS ABC 2020

## Table des matières

<b>L</b>	<b>Cadrage</b> .....	<b>2</b>
<b>a.</b>	<b>Contexte et objectifs</b> .....	<b>2</b>
	Description et enjeux du territoire : Un secteur majeur pour la biodiversité et les continuités écologiques .....	2
	Périmètre du projet .....	2
	Les objectifs : Une volonté des élus de promouvoir et protéger le patrimoine naturel .....	3
	Le cadre : Des actions concrètes .....	4
	Objectifs poursuivis par le projet d'ABC .....	4
	Intérêt du projet .....	4
	Les bénéficiaires du programme : .....	5
	Acteurs impliqués .....	6
	Leviers impliqués .....	6
<b>b.</b>	<b>Description du projet</b> .....	<b>7</b>
	Groupes taxonomiques étudiés .....	7
	Actions concrètes mises en place .....	7
<b>II.</b>	<b>Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus</b> .....	<b>7</b>
<b>III.</b>	<b>Perspectives de l'action</b> .....	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>Gouvernance</b> .....	<b>9</b>
<b>V.</b>	<b>Résumé publiable du projet</b> .....	<b>9</b>
<b>VI.</b>	<b>Plan de financement</b> .....	<b>10</b>



## Programme détaillé du projet

### I. Cadrage

#### a. Contexte et objectifs

**Description et enjeux du territoire : Un secteur majeur pour la biodiversité et les continuités écologiques**

Le bassin versant de l'Ognon offre de nombreuses niches écologiques dans les milieux aquatiques et humides. Celles-ci hébergent ainsi diverses espèces, communes ou remarquables.

La basse vallée, forte de la confluence avec la Saône, constitue un secteur riche ainsi qu'un axe de communication majeur de la trame verte et bleue. Aussi elle est couverte par une ZNIEFF de type I et II ainsi que par le site N2000 « Vallée de la Saône » au titre de la Directive « oiseaux » et « habitats ». Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats humides alluviaux et les espèces de faune et de flore qui y sont inféodées.

Plusieurs enjeux environnementaux majeurs peuvent d'ores et déjà être identifiés :

- Préserver les qualités écologiques du territoire (pelouses sèches, prairies, haies, zones humides...)
- Préserver les milieux forestiers tout en prenant en compte les enjeux économiques liés.
- Améliorer les pratiques agricoles pour favoriser le potentiel de biodiversité et lutter contre la pollution des eaux et des sols.
- Prendre en compte le réseau écologique dans les projets de développement urbain et d'infrastructure afin d'éviter toute nouvelle fragmentation
- Modification des pratiques de la collectivité en termes d'entretien de ses espaces publics et espaces verts

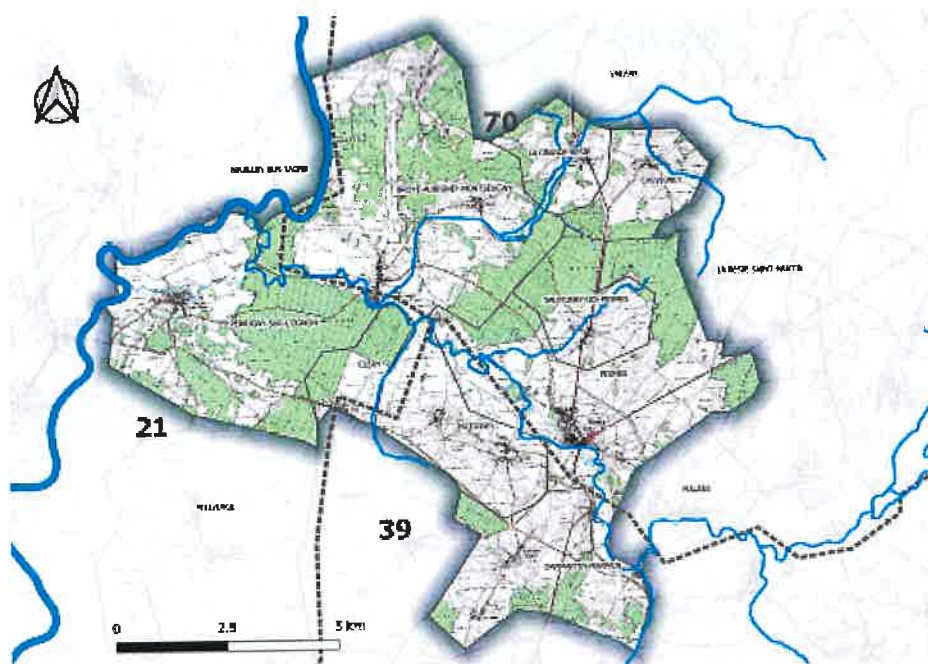
Les principaux objectifs recherchés au-delà des enjeux prioritaires sont :

- Connaissance générale de la biodiversité sur son territoire
- Identification des pressions pesant sur la biodiversité en vue d'une protection des milieux naturels
- Sensibilisation des citoyens et acteurs locaux
- Développement des usages récréatifs offerts par la biodiversité
- Identification de secteurs dégradés en vue de restauration/gestion

#### Périmètre du projet

Le périmètre de l'opération est axé sur le secteur de la confluence de l'Ognon. Il intègre ainsi des communes réparties sur 3 EPCI :

- Communauté de communes du Val de Gray (Broye-Aubigny-Montseugny, Pesmes, Sauvigney les Pesmes, La Grande Résie, Chevigney)
- Communauté de communes Auxonnes-Pontailier sur Saône (Perigny sur l'Ognon, Cléry)
- Communauté de communes Jura Nord (Mutigney, Dammartin-Marpin)



#### Les objectifs : Une volonté des élus de promouvoir et protéger le patrimoine naturel

Suite, notamment à la création de la compétence GEMAPI et pour répondre aux vellétés des élus concernant la prise en compte de l'environnement local, les EPCI situées à proximité de la confluence se sont engagées dans plusieurs démarches liées à la gestion et la protection des milieux humides et plus généralement de la nature. Aussi, celles-ci souhaitent conforter leurs connaissances de l'environnement et de la biocénose locale.

Cette volonté se traduit notamment au sein des principaux document fixant la stratégie de planification intercommunale :

Sur le Pays Graylois, le SCoT a été arrêté par les élus du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural lors de la rencontre du 30 janvier 2020. Il entre ainsi dans sa dernière phase avant approbation. En cohérence avec l'intérêt écologique du Graylois, le PADD vise à protéger strictement les réservoirs de biodiversité. Le DOO transcrit largement les objectifs environnementaux du territoire.

Sur la Communauté de Communes Val de Gray, le lancement de la procédure de révision du PLU intercommunal est prévue fin 2021. Une évaluation environnementale devra compléter la demande de révision du PLUi car des zones Natura 2000 sont présentes sur le territoire de l'EPCI. La CC Val de Gray devra donc élaborer un diagnostic du territoire, en identifiant les enjeux environnementaux. Cette évaluation environnementale constituera le socle pour l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable. La réalisation de l'ATLAS biodiversité sur certaines communes permettra d'apporter des éléments de connaissances sur la biodiversité du territoire, d'identifier les pressions et les milieux dégradés en vue d'une protection de ces milieux naturels.

Le SCoT Val de Saône Vingeanne a de son côté été approuvé le 29 octobre 2019. Le PADD du SCoT Val de Saône Vingeanne se fixe comme objectif de préserver et valoriser sa trame verte et bleue, afin de garantir son attractivité et sa productivité.

Sur Jura Nord, le PLUi a été arrêté le 2 juillet 2019 et vise à Préserver et valoriser les ressources naturelles et les richesses paysagères et patrimoniales au travers son orientation N°2.



### Le cadre : Des actions concrètes

En parallèle, les différentes communautés de communes, par l'intermédiaire du SMAMBVO, ont engagé une réflexion concernant des projets de restauration des principaux affluents de l'Ognon situés sur leur territoire.

L'ensemble du bassin versant de l'Ognon a d'autre part bénéficié d'un inventaire des zones humides et se dote actuellement d'un plan de gestion stratégique zones humides.

Actuellement le SMAMBVO, porteur du contrat de rivière Ognon, souhaite amplifier son action concernant la trame turquoise et améliorer la communication et la sensibilisation aux thématiques environnementales conformément aux conclusions du bilan à mi-parcours du contrat de rivière.

D'autre part, la communauté de communes du Val de Gray, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et deux autres EPCI, a été retenue en 2020 dans le cadre de l'appel à initiative concernant les paiements pour services rendus par les agriculteurs ayant notamment pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau. Cet appel à initiatives permet au Pays Graylois de rendre opérationnelles ses démarches liées à la santé, à la transition écologique et à l'aménagement du territoire en accompagnant jusqu'à 350 exploitations agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

### Objectifs poursuivis par le projet d'ABC

La Franche-Comté est actuellement peu pourvue en ABC, cette démarche permettrait d'amorcer une dynamique sur le territoire.

Concrètement, les outils d'urbanisme des collectivités locales ont attaché une certaine importance aux différentes composantes de la trame verte et bleue. Les collectivités souhaitent amplifier leur action de connaissance et de préservation des milieux particuliers mis en relief dans le cadre des SCoT. Elles souhaitent pouvoir développer une action à caractère social et éducatif sur ce sujet, permettant la mise en place d'un lien culturel et intergénérationnel.

Pour le Syndicat, il s'agit ici de développer ses connaissances sur un secteur peu connu représentant pourtant un territoire d'importance de la trame verte et bleue en tant qu'axe de communication entre la vallée de la Saône et la vallée de l'Ognon. Le SMAMBVO souhaite en effet amplifier ses actions en matière de préservation et de restauration de l'environnement en général et de la trame turquoise en particulier. Engager une dynamique d'acquisition de connaissance et de réflexion globale sur l'environnement et sa gestion répond en grande partie aux objectifs de la seconde moitié du contrat de rivière qui fait état de lacunes concernant la communication et la sensibilisation du public à l'intérêt de conservation des milieux aquatiques et humides. Le SMAMBVO souhaite par la suite pouvoir étendre cette action sur une plus large surface de son territoire mais également amener les collectivités locales à s'engager vers une démarche de plus grande importance pouvant amener à prétendre à la labellisation « Territoire Engagé pour la Nature » et à s'inscrire dans une politique de préservation et de restauration de la biodiversité à longs termes.

### Intérêt du projet

La richesse du secteur concerné, bien que mal connue, semble importante. Le contexte de confluence de deux cours d'eau d'importance, dans un secteur où zones humides, boisements, cultures et prairies se côtoient est favorable à une grande richesse écologique. Le territoire constitue notamment une population source de Castor pour l'ensemble de la vallée de l'Ognon et les prairies humides encore gérées en fauche constituent l'un des principaux arguments du classement N2000 de la vallée de la Saône. De même, la zone de confluence Saône-Ognon présente un groupement chênaie-frênaie-ormaie inondable unique en Franche-Comté (à l'exception de la plaine de la Saône). Marqués par une grande productivité, ce sont des milieux forestiers exceptionnels par la diversité des essences telles que l'Orme lisse ou le Frêne oxyphylle. Ce dernier est une espèce supra-méditerranéenne et ces secteurs constituent les stations les plus septentrionales de l'est de la France. Avec les changements climatiques actuels ces milieux sont fortement fragilisés et représentent un enjeu régional fort.

Le site, de même que l'ensemble de la vallée de l'Ognon, constitue une zone de nidification unique en Franche-Comté pour certaines espèces à très forte valeur patrimoniale et ce secteur constitue un lieu d'intérêt ornithologique remarquable.

D'un point de vue entomologique, le secteur accueille ou constitue un milieu favorable pour nombre d'espèces : Lucane cerf-volant, plus grand coléoptère d'Europe, dont la larve se développe dans le bois mort des chênes, le Cuivré des marais, et plusieurs libellules protégées au niveau européen.

Toutefois l'évolution vers l'intensification des pratiques culturales menace ce potentiel écologique et les habitats qui en sont les garants (pression sur les haies, développement de monocultures, ...). Situé sur un secteur classé « zone vulnérable » vis-à-vis de la Directive Nitrates.

Sur le Pays Graylois, on constate également une hausse de près de 334 ha de terres consommées en 12 ans (entre 2003 et 2015) soit un rythme annuel de 28 ha. L'essentiel de ces terrains étaient des terres agricoles.

Malgré cette évolution, le secteur constitue un maillon important de la trame noire et marron, bénéficiant d'un éclairage ponctuel de communes à taille humaine.

L'ABC permettra d'identifier les enjeux pour la biodiversité qu'elle soit menacée et/ou spécialisée. Il permettra également d'anticiper en priorité les impacts sur la partie la plus diversifiée du patrimoine naturel qui a besoin de milieux ou de conditions particulières. Par ailleurs, le fait d'agir en faveur des espèces et des milieux spécialisés bénéficiera à l'ensemble de la biodiversité du territoire.

L'ensemble des données naturaliste pourra ainsi être capitalisé au sein d'un document unique plus facilement accessible sur le territoire pour les personnes intéressées.

Enfin, le projet permettra une personne en service civique de découvrir le management projet, de s'approprié certaines notions d'écologie, de maîtriser la connaissance d'un ou plusieurs groupe(s) taxonomique(s) et de pouvoir bénéficier d'une première expérience encadrée par un professionnel. La première phase du projet étant réfléchié pour être coordonné par un binôme.

#### Les bénéficiaires du programme :

L'ABC permettra aux élus locaux de disposer d'éléments factuels concernant la biodiversité locale et ainsi de pouvoir effectuer des choix de développement et de politique plus éclairés. Il permettra également un rayonnement plus important du territoire, ouvrant la possibilité d'une candidature en tant que capitale pour la biodiversité ou territoire engagé pour la nature.

Cet outil offrira aux habitants la possibilité de revendiquer un environnement d'importance là où actuellement les habitants considèrent être entouré d'un environnement banalisé et homogène. Il leur permettra d'acquérir un socle de base de connaissance en écologie et de s'investir pour la reconnaissance de leur territoire.

Le secteur d'étude est également doté de 2 collèges situés à Pontallier-sur-Saône et Pesmes, qui pourront profiter de supports d'éducation et d'intervention dans le cadre de la réalisation de l'ABC. Une dizaine d'écoles du premier degré (maternelle et primaire) sont également localisées sur le territoire ou à proximité immédiate.

Le tissu économique local, essentiellement tourné vers l'agriculture et la foresterie pourra faire valoir leur connaissance et les pratiques de gestion d'intérêt qu'ils mettent en œuvre pour la valorisation du territoire.

Enfin, la démarche représente pour les associations un moyen de se faire connaître, de faire évoluer les a priori sur leurs actions mais également de conforter le tissu associatif local.



### Acteurs impliqués

La mise en œuvre du projet reposera avant tout sur les élus locaux qui auront pour mission de constituer un relais d'information mais également de participer au bon déroulement de l'ABC et représenter la démarche auprès des différents médias locaux.

Le projet s'appuiera sur le tissu associatif local à l'instar de la LPO, la FNE, la CPEPESC, le CPIE, le CEN... Il fera également appel aux AAPMA et ACCA locales ainsi qu'à leur fédération respective.

Les projets pédagogiques seront développés en partenariat avec l'éducation nationale et les professeurs volontaires.

Les actions déjà projetées dans le cadre du contrat de rivière Ognon en partenariat avec la chambre d'agriculture constitueront un relais pour l'implication des agriculteurs locaux (préservation du bocage, limitation du piétinement, valorisation des zones humides, ...).

Enfin, la mise en place de démarche de sciences participative permettra de toucher l'ensemble de la population et d'éveiller un intérêt pour la connaissance du fonctionnement des écosystèmes et de la biocénose chez un large public.

### Leviers impliqués

#### *Communication active, variée, soutenue et à différente échelles*

Le projet souhaite laisser une large place à la communication et aux initiatives qui pourraient émerger localement.

Une large information sera effectuée au démarrage du projet (réunion publique, articles de presse, échange avec les élus) afin d'informer au maximum la population et recenser leur idées et points d'intérêts.

L'information parviendra aux habitants de façon simple et humaine par le biais de rencontres et de réunions publiques coanimées par les élus et les structures impliquées. Une plaquette de communication permettra au public de disposer des principaux éléments de compréhension.

Par la suite, chaque étapes ou événement constituera un moyen de rappeler l'existence de l'ABC ainsi que d'expliquer son déroulement, maintenant ainsi l'intérêt pour le projet. Les articles de presse à l'occasion des temps forts de l'ABC permettront une valorisation des actions engagées localement alors que les habitants seront informés de façon régulière en s'appuyant sur les moyens de communication existants. L'information généraliste s'effectuera ainsi par l'intermédiaire du site internet/réseaux sociaux du SMAMBVO et des différentes collectivités engagées mais également par la tenue de réunions ouvertes et de restitutions sous formes variées. Les habitants seront également invités aux portés à connaissances des différents inventaires menés par les professionnels.

#### *Démarche scientifique, participative et opérationnelle*

L'ABC devra s'inscrire dans une démarche de réflexion concertée, de collecte et de partage d'information soutenu avec la population locale et basée sur des méthodes éprouvées.

Il sera notamment fait appel à un ou plusieurs programme(s) de sciences participatives à l'instar de « vigie nature », « un dragon ! Dans mon jardin ! » ou « SPIPOLL » qui pourra (ont) être couplé(s) au volet éducatif au sein des établissements scolaires et sur les temps pédagogiques offerts par les communes afin d'obtenir une image plus fine de la biodiversité commune. La mise en place du projet SPIPOLL pourrait également permettre de valoriser l'engagement des participants avec une exposition basée sur les prises de vue de ceux-ci.

D'un point de vue plus opérationnel, le SMAMBVO, en lien avec le CPIE souhaite organiser des opérations « nettoyage de rivière » d'envergure intercommunales qui s'intégreront parfaitement au projet.



En parallèle, le projet pourra s'appuyer sur l'action de sensibilisation du jeune public du contrat de rivière. Ainsi le secteur bénéficiera de l'intervention d'intervenants professionnels à compter de 3 à 4 demi-journées/an dans le cadre d'un projet lié à l'environnement développé en partenariat avec les professeurs volontaires.

L'ensemble des programmes et actions mises en place dans un but d'acquisition de connaissances seront réfléchis afin de permettre leur répliquabilité sur l'ensemble du bassin versant, le SMAMBVO souhaitant aboutir à un atlas général sur le bassin versant de l'Ognon.

### **B. Description du projet**

#### **Groupes taxonomiques étudiés**

Compte tenu de la forte valeur du territoire vis-à-vis de la trame verte et bleue, l'ABC intégrera cette notion en priorité. Aussi l'objectif de l'ABC sera à la fois l'acquisition d'une connaissance fine de la biodiversité locale incluant à la fois la biodiversité commune et patrimoniale mais également d'identifier les pressions s'exerçant et les territoires les plus fragiles. L'ensemble de cette démarche répond essentiellement à la prise en compte de la trame verte et bleue dans les politiques locales futures.

Les groupes taxonomiques et milieux étudiés seront donc en priorité ceux qui apparaissent actuellement les plus fragilisés sur le secteur et qui dépendent le plus des activités anthropiques et de la détérioration locale de la trame verte et bleue :

- Flore
- Faune (avifaune, entomofaune, amphibiens, ichtyofaune)
- Habitats et milieux (en particulier prairies et zones humides, mares et plans d'eau)
- Continuités écologiques et réservoirs de biodiversité

#### **Actions concrètes mises en place**

L'ABC intégrera :

- Des projets éducatifs élaborés avec les professeurs des écoles et collèges locaux.
- Un inventaire disponible sous format dématérialisé et basé sur les résultats des relevés professionnels ainsi que de démarches participatives
- Une ou plusieurs démarches participatives définies en partenariat avec les associations et élus locaux suite aux échanges initiaux (réunions publiques, ...)
- Des démarches participatives concrètes (actions de nettoyage de rivière, de forêts, ...)
- L'élaboration d'une exposition itinérante basée sur les prises de vues des participants
- La réalisation d'une plaquette d'information générale initiale
- La rédaction d'un rapport final ainsi que de documents cartographiques déclinés par commune et édité en grand format.
- Développement de plusieurs « ateliers nature » expliquant les concepts d'écologie et permettant une introduction au naturalisme.
- Visites de terrain avec les habitants

## **II. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus**

Le calendrier s'échelonnera sur 24 mois avant de donner suite à la mise en œuvre d'un plan d'action sur la préservation et la restauration de la biodiversité.

N° Etapes/Résultats	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Etape 1 : Sélection d'un candidat service civique/Analyse bibliographique/concertation élus et partenaires/ publication d'une page dédiée sur le site du SMAMBVO	Obtention des connaissances de base permettant l'identification des groupes taxonomiques et milieux à suivre en priorité. Définition précise des objectifs poursuivis par les inventaires. Elaboration d'une stratégie de communication et du mode de fonctionnement/gouvernance précis. Rencontre des élus.	+0 mois (Janvier)	+5 mois (Mai)
Etape 2 : Communication sur la démarche auprès de l'ensemble des élus et des habitants	Tenue de plusieurs réunions publiques organisées conjointement avec des élus référents communaux. Information des habitants, distribution d'une plaquette de présentation. Echanges avec la salle et prise en compte des attentes.	+4 mois (Avril)	+5 mois (Mai)
Etape 3 : Début des inventaires / Mise en place des démarches participatives/ Ateliers nature/ Appel à initiative auprès du corps enseignant concernant les projets pédagogiques.	Récolte des premiers éléments de terrain. Accompagnement des volontaires dans l'acquisition des bases nécessaires aux démarches participatives. Information concernant la création d'une exposition itinérante.	+4 mois (Avril)	+7 mois (Juillet)
Etape 4 : Recrutement chargé d'étude (0.5 ETP) / Engagement éducatif scolaires / Conception de l'exposition	Deuxième appel à initiative auprès du corps enseignant. Mise en place des projets.	+7 mois (Juillet)	+10 mois (Octobre)
Etape 5 : Déroulement des projets pédagogiques / Déplacement de l'exposition itinérante/ Point d'étape des inventaires avec porté à connaissance.	Exposition en itinérance au sein des communes. Rencontres de porté à connaissance organisées dans les communes.	+10 mois (Octobre)	+15 mois (Mars)
Etape 6 : Fin des projets pédagogiques / Inventaires complémentaires	Restitution des projets des écoles et collèges / lancement d'une deuxième saison de projets participatifs.	+15 mois (Mars)	+19 mois (Juillet)
Etape 7 : Publication rapport et cartographie / Porter à connaissance auprès des élus et du public / Fin de l'ABC	Enquête de satisfaction / Définition des suites du projets	+22 mois (octobre)	+24 mois (décembre)

### III. Perspectives de l'action

Le SMAMBVO vise à la mise en place d'éléments permettant de s'inscrire durablement et de façon opérationnelle dans une démarche de préservation de la biodiversité à moyen termes (5-10 ans). Aussi, les différentes perspectives envisagées sont :

- Réalisation d'un plan d'action local pour la biodiversité intégrant des actions de gestion et de restauration des milieux. La mise en œuvre de ce plan sera effectuée grâce au maintien du comité de pilotage élaboré dans le cadre de l'atlas de biodiversité.



- Intégration des connaissances dans la politique locale future.
- Etendre l'action plus largement au sein du bassin versant de l'Ognon. Le SMAMBVO souhaite aboutir à une généralisation de la démarche au sein des communautés de communes membres.
- Démarche de reconnaissance plus importante (capitale de la biodiversité ou territoire engagé pour la nature)
- Mise en place d'une stratégie d'actualisation des connaissances à moyen-long terme grâce à la formation d'un technicien naturaliste au sein de l'équipe technique du SMAMBVO qui sera en charge notamment d'actualiser les données acquises sur les espèces à enjeu.

#### IV. Gouvernance

Afin de permettre un portage opérationnel de l'action, un comité de pilotage sera mis en place. Il réunira un élu référent par commune ainsi qu'un élu communautaire par EPCI, les partenaires techniques et financiers engagés dans la démarche ainsi que les premiers habitants volontaires. Le COPIL sera présidé par le Président ou un Vice-Président du SMAMBVO. Les différentes structures partenaires (associations, fédérations, ...) seront également représentées au sein du comité de pilotage. Le comité de pilotage se réunira au minimum à l'engagement du projet, à mi-parcours et avant la restitution finale.

Des comités techniques seront également mis en place. Ils intégreront des représentants des riverains et des participants à la démarche. Ils porteront sur différentes thématiques (volet science participative, volet communication, volet éducation et sensibilisation à l'environnement, ...).

#### V. Résumé publiable du projet

Le projet donnera lieu à la production d'un atlas cartographique qui sera décliné en carte communales éditée en grand format afin que les municipalités puissent se saisir du projet et continuer à le faire vivre au-delà de toute opération collective future. Ces cartes représenteront les grands enjeux du territoire ainsi que les différents habitats rencontrés. Des cartes présentant la localisation des différents taxons rencontrés seront également éditées sous format dématérialisé.

Le projet donnera également lieu à un rapport ainsi qu'à un plan d'action intercommunal pour la biodiversité.

Une plaquette de présentation sera éditée.

Une exposition sera réalisée.

Dans tous les cas, les différents éléments seront publiés sur le site <http://abc.naturefrance.fr> afin de pouvoir être réutilisés.

## VI. Plan de financement

Nature des dépenses	Montant (€) <sup>1</sup>	Nature des produits	Montant (€)	Taux (%)	Financement acquis (oui/non/en cours)
<b>Dépenses directes liées au projet</b>		<b>Recettes</b>			
Charges de personnels <sup>2</sup>	28 812,00	Subventions <sup>3</sup> :	39 090	65	
Dont personnels permanents	8 400,00	dont Office français de la biodiversité	32 690	64	non
Dont personnels non permanents (0.6 ETP-14 mois)	20 412,00	dont Conseil Régional Bourgogne Franche Comté (Inventaires)	4 500	30	En cours
Sous-traitance (prestataires)	23 400,00	dont fond de dotation pour la biodiversité	2 000	3	non
Dont inventaires	16 000,00	Autres produits :			
Dont projets pédagogiques	900,00	dont vente diverses			
Dont animations	7 500,00	dont produits financiers			
Missionnel déplacements	1 800,00	dont produits exceptionnels			
Dont carburant	900,00	dont cotisations			
Dont petit matériel	900,00	dont mécénat et dons			
Communication	1 000,00	dont...			
Dont édition plaquette	1 000,00	Autofinancement :	28 672	35	
Autres	2 000,00	dont temps de personnel valorisé (le cas échéant)	8 400	14	oui
Dont exposition	2 000,00	dont locaux propres	12 272	20	oui
Dépenses d'investissement (le cas échéant)	2000,00	dont...			
<b>Dépenses indirectes affectées au projet</b>					
Frais de gestion <sup>4</sup>	750,00				
Dont courriers et comptes rendus	750,00				
<b>TOTAL</b>	<b>69 782,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 782</b>		

<sup>1</sup> L'aide de l'OFB est calculée en référence au montant des dépenses éligibles, hors taxes récupérables (ou « net de taxes »). Les structures présentant leurs dépenses en TTC doivent fournir obligatoirement une attestation de non récupération de la TVA et le joindre au dossier signé par le représentant légal.

<sup>2</sup> Les coûts salariaux des personnels permanents des établissements publics, communes et structures intercommunales ne sont pas éligibles à une aide de l'OFB. En conséquence, la valorisation du temps passé par le personnel permanent des établissements publics, communes et structures intercommunales devra obligatoirement apparaître, avec un montant identique à la fois dans les dépenses et les recettes. Voir partie 5.2.1.3 du règlement administratif.

<sup>3</sup> Bien indiquer le titre complet de la structure afin de pouvoir identifier facilement la part de contribution publique par rapport à la part privée (le cas échéant)

<sup>4</sup> Limité à 15%, voir 6.2 du règlement administratif